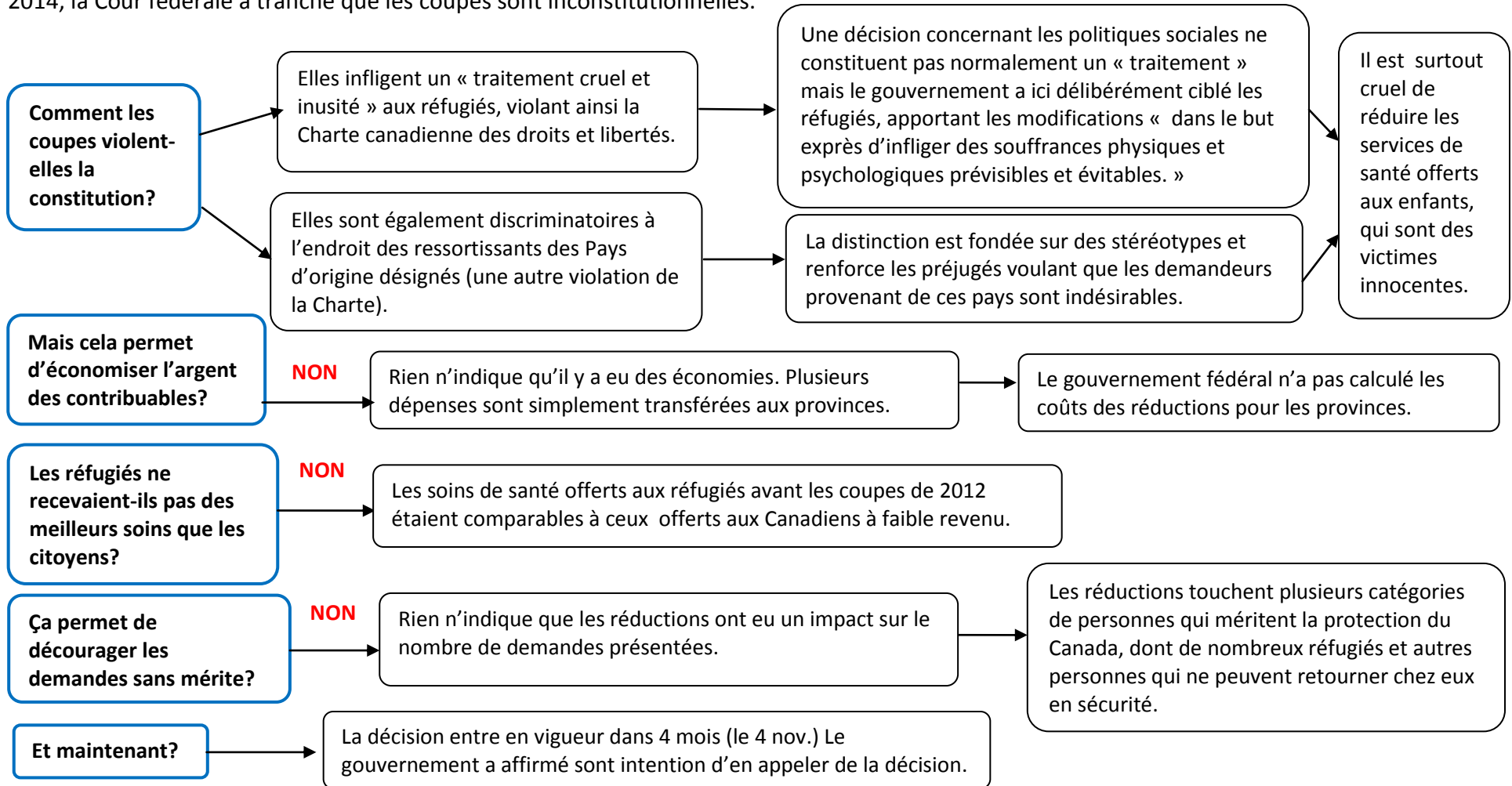




Les coupes dans les soins de santé des réfugiés : un court survol de l'arrêt de la Cour fédérale

En juin 2012 le gouvernement fédéral a réduit de façon dramatique les soins de santé offerts aux réfugiés et aux demandeurs d'asile. Le 4 juillet 2014, la Cour fédérale a tranché que les coupes sont inconstitutionnelles.



« Ce n'est pas souvent qu'une mauvaise politique conçue par Ottawa met en danger les vies humaines. Mais vendredi, la Cour fédérale a conclu que c'est précisément ce que la réduction dans les soins de santé des réfugiés a accompli. »
Globe and Mail, éditorial, 6 juillet 2014